

CAHIER DES CHARGES N° 02-2014

Remplacement d'une porte de garage

Acheteur public :

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
12 avenue Robert Schuman
BP 51024
67381 LINGOLSHEIM**

Direction responsable :

Service des Finances

Type d'acheteur public :

Etablissement Public Administratif

Date limite de remise des offres :

Le 30/04/2014 à 12h00

SOMMAIRE

1. OBJET DU CAHIER DES CHARGES	3
2. PRESTATIONS ATTENDUES	3
3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE	3
4. SECURITE	4
5. DELAI ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES	4
6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
7. DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX	4
8. REGLEMENT DES FACTURES.....	5
9. SOUS-TRAITANCE	5
10. ASSURANCES.....	5

1. OBJET DU CAHIER DES CHARGES

L'objet du présent cahier des charges est de procéder au remplacement de la porte de garage basculante manuelle actuellement en place au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin – 12 Avenue Robert Schuman – 67380 LINGOLSHEIM.

2. PRESTATIONS ATTENDUES

Les prestations attendues sont les suivantes :

- ➔ Démontage de la porte de garage actuellement en place et enlèvement de celle-ci.
- ➔ Fourniture, transport, stockage et pose d'une nouvelle porte de garage sectionnelle électrique avec commande manuelle et télécommande.

Variantes possibles :

- Fourniture, transport, stockage et pose d'une nouvelle porte de garage sectionnelle électrique avec commande manuelle, commande par télécommande et avec portillon incorporé ;
 - Fourniture, transport, stockage et pose d'une nouvelle porte de garage sectionnelle électrique avec commande manuelle, commande par télécommande et avec ouverture possible du garage par badgeage.
-
- ➔ Fourniture de tous les outillages et matériels nécessaires à l'exécution des travaux.
 - ➔ Repli en fin de chantier de tous les matériels de chantier, et nettoyage du chantier.

Les matériaux devront être stockés avec soin sur le chantier de façon à ce qu'ils ne soient pas détériorés ou salis. Les éléments ne seront pas stockés au droit des circulations des agents du centre de gestion et des usagers.

3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE

Dimensions de l'ouverture du garage : Largeur = 2,98 mètres Hauteur = 2,37 mètres

Distance entre la hauteur du plafond et le haut de l'ouverture du garage = 360 mm

Hauteur du garage = 2,74 mètres

Il est précisé que les dimensions fournies ci-dessus sont données à titre indicatif mais qu'elles n'engagent pas le Centre de Gestion sur leur exactitude. Il appartiendra à l'entrepreneur, afin de s'assurer de l'exactitude de ces dimensions et de compléter les renseignements fournis dans ce cahier des charges, de se déplacer et de relever sur place tous les renseignements qui lui seront nécessaires pour établir sa proposition de devis. A cet effet, des visites des locaux seront possibles sur simple rendez-vous.

Personne à contacter pour les visites de chantier : Mr Frédéric DOSSMANN – Responsable des moyens généraux et optionnels – ☎ 03.88.10.34.71 – f.dossmann@cdg67.fr

4. SECURITE

L'entrepreneur retenu ainsi que ses sous-traitants éventuels s'engagent à respecter les diligences normales issues des dispositions du code du travail et plus particulièrement celles traitant des règles d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail pendant toute la durée des travaux. En cas de dangers graves et imminents menaçant la sécurité ou la santé d'un intervenant ou d'un tiers, le maître d'ouvrage prendra les mesures nécessaires pour supprimer le danger. Il peut à ce titre demander à l'entrepreneur l'arrêt de tout ou partie du chantier sans que l'on puisse lui porter préjudice sur la prolongation des travaux.

Interdiction formelle est faite aux ouvriers travaillant sur le chantier de faire du feu dans les locaux, dans l'emprise du chantier et de ses abords, d'utiliser les locaux du Centre de Gestion comme vestiaires, réserves, cantine, WC.....etc. Il est interdit également de commettre toute action nuisible à la propreté et à l'hygiène du chantier.

Aucun produit inflammable ne sera laissé dans l'emprise du chantier en dehors des heures travaillées de l'entrepreneur.

5. DELAI ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au 30 avril 2014 à 12h00. Les offres remises hors délais ne seront pas acceptées.

Chaque candidat devra déposer ou envoyer son offre **exclusivement sur support papier à l'adresse suivante :**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN
12 AVENUE ROBERT SCHUMAN
BP 51024
67381 LINGOLSHEIM CEDEX

Les offres transmises par voie électronique ne seront pas acceptées.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

7. DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent cahier des charges devront être exécutés pour le 1^{er} juin 2014 au plus tard.

8. REGLEMENT DES FACTURES

Le paiement des factures sera effectué par voie de mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique en vigueur au moment de l'établissement des factures.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et deux copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- ☞ Le nom et l'adresse du créancier,
- ☞ Le numéro de son compte bancaire ou postal,
- ☞ La désignation de la prestation exécutée,
- ☞ Le prix net H.T. de chaque prestation,
- ☞ Le taux et le montant des taxes en vigueur,
- ☞ Le montant total T.T.C. des prestations exécutées.

Le point de départ du délai global de paiement de la facture est la date de réception de la facture par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opérateur de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

9. SOUS-TRAITANCE

La prestation objet du présent cahier des charges pourra faire l'objet de sous-traitance, avec accord exprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin. Toutefois, en cas de recours à la sous-traitance pour l'exécution de l'une des prestations le Centre de Gestion du Bas-Rhin demande que le titulaire du marché du marché mette en place un interlocuteur unique pour l'ensemble des prestations du présent cahier des charges.

10. ASSURANCES

Le candidat certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, qu'elle soit délictuelle ou quasi-délictuelle, contractuelle ou quasi-contractuelle, dont le montant de couverture est suffisant et adapté à la prestation objet de la présente consultation et à ses conséquences dommageables.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin fait la même déclaration pour ce qui le concerne.